

Sommaire

1

LE CONTEXTE DE LA MISSION

2

**L'INTÉGRATION DE LEADER DANS LE
PROJET DE TERRITOIRE / LA STRUCTURE
PETR**

3

**LA GOUVERNANCE / COMITOLOGIE DU
PROGRAMME**

4

**L'IMPACT DU CHOIX MONOTHÉMATIQUE
SUR LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME**

5

**LE DÉPLOIEMENT ET L'AVANCEMENT DU
PROGRAMME**

6

LA PHILOSOPHIE LEADER

7

**LA VALEUR-AJOUTÉE DE LEADER SUR
LE TERRITOIRE**

8

**ENJEUX POUR LA PROGRAMMATION
2023-2027**

Le contexte de la mission

Le contexte de la mission

Rappels généraux sur le programme LEADER



- Le programme européen **LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale)** a été créé en 1991 dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). Il vise « à démontrer l'importance d'un soutien direct des initiatives collectives prises par des communautés locales, dans un processus de développement des zones rurales ».
- Élaboré sur une base territoriale et dans le cadre d'un partenariat public-privé constitué en GAL (Groupe d'Action Locale), LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multisectorielles et intégrées. Un principe fondateur de l'approche LEADER est de considérer que les stratégies de développement sont plus efficaces et plus efficientes si elles sont décidées et mises en œuvre au niveau local, par les acteurs locaux, et qu'elles sont accompagnées de procédures claires et transparentes, de l'appui des administrations publiques compétentes et de l'assistance technique nécessaire au transfert des bonnes pratiques .

Rappel des 7 principes fondamentaux LEADER

- 1) une stratégie locale de développement au niveau d'un territoire, à une échelle infra-départementale ;
- 2) une démarche ascendante (ou « bottom-up ») et participative, associant plusieurs secteurs de l'économie rurale ;
- 3) un partenariat public-privé de décision, formalisé au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) dans lequel les acteurs privés ont une place au moins égale à 50% ;
- 4) un soutien à l'innovation, entendue au sens large (nouveau produit, nouveau processus, nouvelle organisation, nouveau marché...) et relative (le cas échéant, par transfert et adaptation d'innovations développées ailleurs) apportant une valeur-ajoutée aux territoires ;
- 5) une approche intégrée et multisectorielle ;
- 6) une mise en réseau (échanges de bonnes pratiques, transferts...) ;
- 7) une démarche de coopération avec d'autres territoires ruraux français, européens ou extra-européens.



LEADER a été pensé comme une « incarnation de l'Europe dans les territoires ruraux » et cherche à impliquer les citoyens des zones rurales dans la construction européenne.

A l'échelle européenne, le programme LEADER couvre :

- Près de 40 % de la superficie totale des espaces ruraux européens ;
- Plus de 60 % de la population rurale européenne.

Le contexte de la mission

LEADER en France et en Région Grand Est

- Depuis 1991, cinq générations de programmes LEADER se sont succédé : LEADER I (1991-1994) ; LEADER II (1995-2000) ; LEADER + (2000-2006) ; LEADER 2007-2013 ; et la période actuelle **LEADER 2014-2020 (prolongée jusqu'à 2022)**. La prochaine programmation LEADER aura lieu sur la période 2023-2027.
- Depuis la période 2007-2013, la démarche LEADER est financée par le biais du **FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)**, instrument financier de la PAC consacré au développement des zones rurales (le « deuxième pilier » de la PAC).

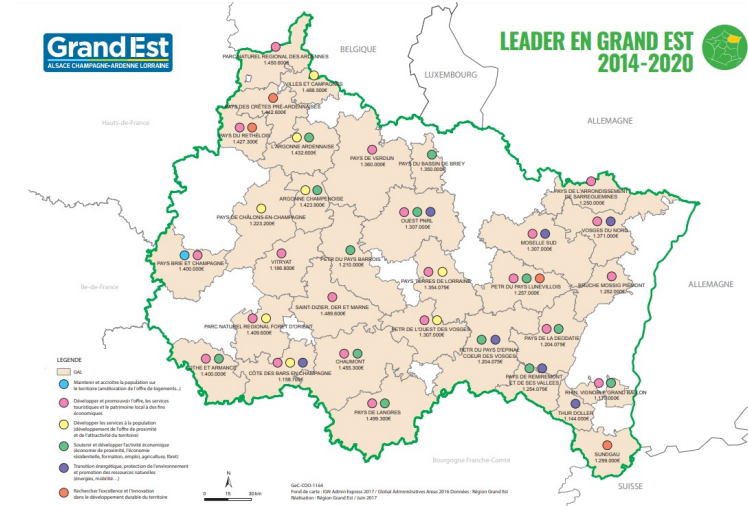
Pour la période 2014-2020 la gestion du FEADER est revenue aux Conseil régionaux, autorités de gestion (AG) des fonds européens depuis la loi MAPTAM de 2014. Le cadre d'intervention du FEADER est défini dans les Programmes de Développement Rural (PDR) 2014-2020, dont les périmètres correspondent aux anciennes régions administratives (pré-fusion de 2015).

- En tant qu'AG du FEADER, les Régions assurent la sélection des territoires GAL, par la publication d'un appel à manifestation d'intérêt et/ou d'un appel à projet.

Ainsi, la France compte aujourd'hui 339 Groupes d'Action Locale (GAL) retenus au titre d'une convention LEADER dans le cadre de la « mesure 19 » des PDR 2014-2020. Ils recouvrent 80% du territoire national (+52% par rapport à 2007-2013).



Dans le cadre de leur rôle d'AG, les Régions ont choisi différentes manières d'assurer l'instruction des demandes d'aide LEADER. En Grand Est **l'instruction réglementaire a été transférée en cours de programmation vers les GAL** – à l'exception des dossiers déposés par les structures porteuses elles-mêmes qui restent instruits par l'AG.



En région Grand Est, 32 GAL ont été conventionnés dans le cadre des PDR 2014-2020 des trois « anciennes régions » :

- 5 sur le territoire de l'ex-Alsace ;
- 15 sur le territoire de l'ex-Champagne Ardennes ;
- 12 sur le territoire de l'ex-Lorraine.

Malgré la fusion des régions intervenue en 2015, le périmètre des PDR « anciennes régions » a subsisté.

Rappel du contexte territorial du programme LEADER du Pays de Verdun

Un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) est un établissement public qui a vocation à constituer un outil collaboratif, à la disposition des territoires situés hors métropoles (ruraux ou non). Ils sont constitués par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, correspondant à un bassin de vie ou de population. Les PETR ont été créés par la loi MAPTAM en 2014.

Le PETR du Pays de Verdun fait partie des trois PETR meusiens.

Le PETR du Pays de Verdun a été créé en 2019, mais le territoire s'inscrit dans une démarche de Pays engagée dès 2004. Il couvre 221 communes pour 76 520 habitants et se compose de sept EPCI, dont six communautés de communes :

- CC du Pays de Stenay et du Val Dunois,
- CC du Pays de Montmédy,
- CC Damvillers Spincourt,
- CC du Pays d'Etain,
- CC Argonne Meuse,
- CC Val de Meuse Voie Sacrée,
- la Communauté d'agglomération du Grand Verdun.



Le territoire du Pays de Verdun est mobilisé sur LEADER depuis 1997. Le programme **LEADER 2014-2020** est construit autour de la **thématique numérique**. Cela résulte d'un choix stratégique de resserrer le programme LEADER autour d'une thématique unique. Après ré-abondement l'enveloppe budgétaire du programme s'élève à **1 909 119 €**. Sa mise en œuvre est assurée par un gestionnaire et un animateur (2 ETP).

Rappel du contexte territorial du programme LEADER du Pays de Verdun



Dans le cadre de ses missions, le Pays de Verdun assure la gestion et l'animation du programme européen LEADER depuis 2007.

Si le périmètre administratif de la structure porteuse a pu évoluer, ainsi que les thématiques soutenues dans le cadre du programme, le territoire témoigne d'une implication dans la démarche LEADER, sur le temps long.

En effet, la première programmation a été déployée sur le Nord Meusien dès 1997 avec Leader II porté par la CC du Pays de Spincourt. Elle s'appliquait alors à un périmètre de 4 EPCI (Etain, Spincourt, Damvillers, Charny)

Les missions du PETR du Pays de Verdun s'articulent autour de quatre axes majeurs

- **Le numérique** au service du lien social et du développement économique
- **La mobilité** sous toutes ses formes
- **L'habitat** et son amélioration
- **L'attractivité territoriale** afin de promouvoir un territoire moderne et dynamique.



Les principaux enjeux du Pays de Verdun :

- La mobilité à la fois pour les habitants du territoire et en termes d'attractivité territoriale
- L'accès à des services de qualité pour l'ensemble de la population
- La qualité de vie, à tous les âges de la vie
- L'attractivité territoriale, démographique et économique
- L'accessibilité et la maîtrise numérique pour en faire un levier territorial

La logique d'intervention du programme du Pays de Verdun

Pays de Verdun : objectif « territoire numérique »

- La stratégie LEADER du Pays de Verdun est focalisée sur une thématique centrale et globalisante. **Le programme LEADER est perçu comme un outil au service du projet de territoire du PETR**, qui s'inscrit dans une démarche plus large d'améliorer l'image et l'attractivité du territoire (en lien avec les autres domaines d'intervention du PETR : mobilités, habitat...).
- La convention du programme décline **quatre axes stratégiques**, qui s'incarnent dans autant de **fiches-action « projets »** destinées au financement de projets sur le territoire.

Montée en compétences

Accompagner la transition numérique

Mise en réseau

Communication

- Deux autres fiches-action liées à l'ingénierie s'y ajoutent (coopération et animation). Le programme LEADER du Pays de Verdun est ainsi structuré en **six fiches-action qui doivent permettre de mener à bien ses objectifs thématiques, ainsi que d'assurer l'animation et la mise en œuvre de la stratégie.**

Les objectifs du programme

Former et professionnaliser aux usages et outils numériques

Former dans les métiers du numérique

Créer des espaces de partage de compétences numériques

Développer de nouveaux marchés grâce au web

Augmenter la visibilité des acteurs en ligne

Développer des outils et solutions numériques pour augmenter le CA des entreprises

Développer des plateformes mutualisées

Permettre une découverte du patrimoine innovante et interactive

Créer des espaces de travail et de création partagés

Echanges de bonnes pratiques et interdisciplinarité

Impulser des projets expérimentaux

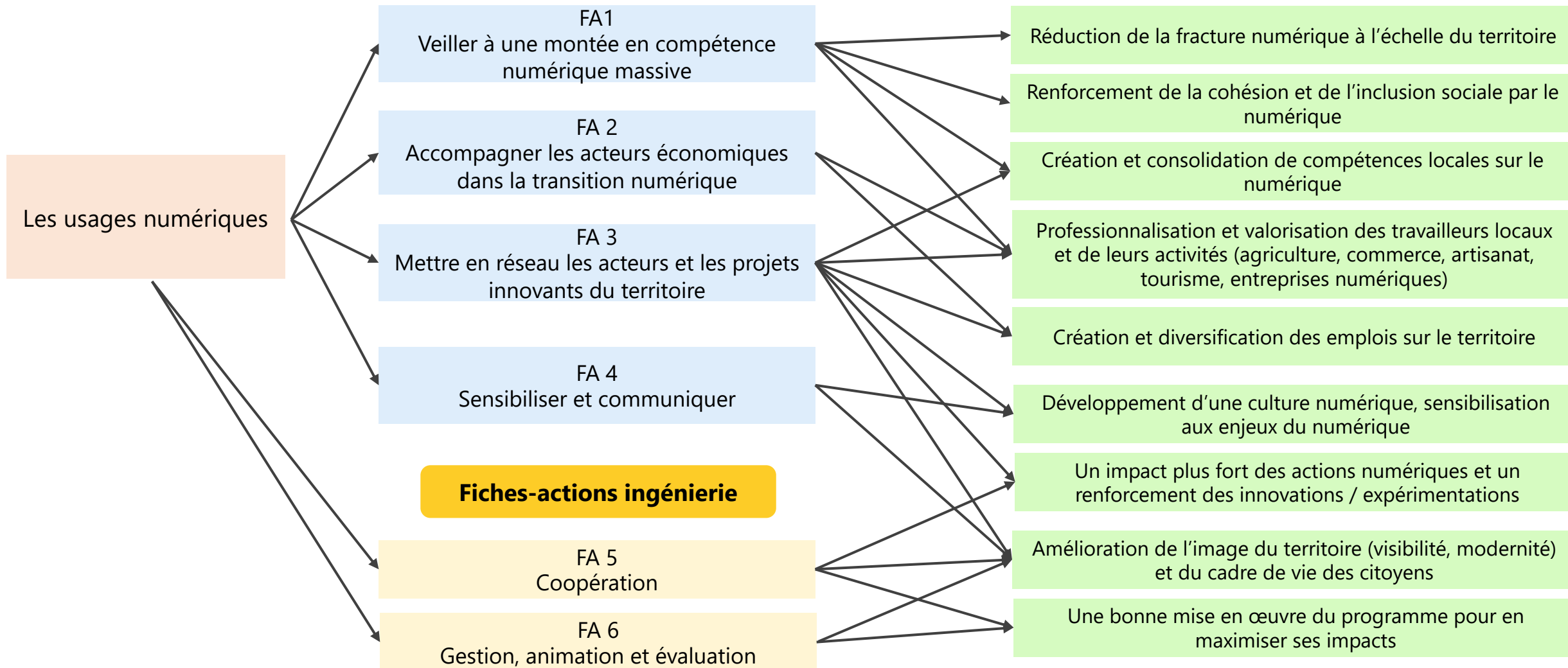
Programme LEADER 2014-2020 du PETR du Pays de Verdun

Afin de mettre en avant le cadre de vie du Pays de Verdun et d'attirer de nouvelles population, le territoire met en avant ses atouts et crée les conditions d'une attractivité territoriale. Cela passe notamment par le numérique, facteur d'innovation et levier de développement transversal.

Thématique retenue

Fiches-actions projets

Impacts finaux du programme



L'intégration de LEADER dans le projet de territoire et dans la structure PETR

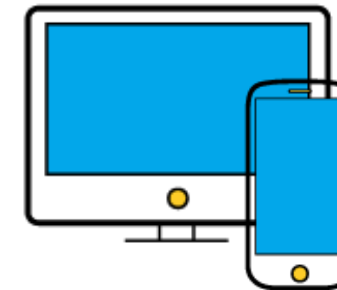
L'intégration de LEADER dans le projet de territoire / la structure PETR

Le choix du numérique comme levier d'action à l'attractivité du territoire

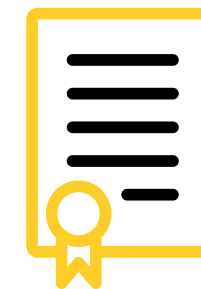
Le territoire du Pays de Verdun est caractérisé par une faible densité (30 hab/km²) de population, un vieillissement de la population et un certain enclavement lié à l'insuffisance d'infrastructures numériques et de transports. Le nord meusien notamment, connaît une couverture numérique disparate.

L'environnement rural du Pays de Verdun offre un cadre de vie agréable qu'un nombre croissant de personnes recherchent aujourd'hui. Valoriser les atouts en matière de qualité de vie en rendant le territoire plus accessible à travers le numérique est un enjeu majeur du programme.

En 2014, lors de la rédaction du programme 2014-2020, le GAL a fait le choix stratégique de resserrer son programme autour d'une thématique unique : **le numérique.**



Une stratégie numérique



Le programme LEADER

Un projet de territoire

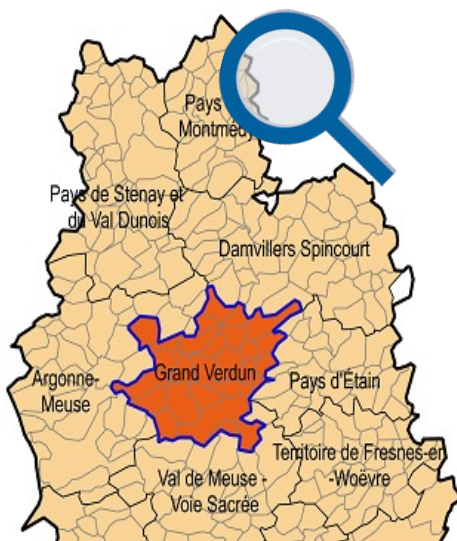
L'intégration de LEADER dans le projet de territoire / la structure PETR

La naissance du PETR, un changement notable

Le territoire s'inscrit dans une démarche intégrée dès 2004 avec la création du Pays de Verdun. A partir de 2007, le pilotage du programme est confié au Pays et 2 ETP y sont dédiés dès 2009. Le PETR du Pays de Verdun a été créé en 2019, et se compose de sept EPCI, dont six Communautés de Communes.

Avant la création du PETR, la communauté de communes de Verdun assurait, par délégation, la gestion du programme LEADER. Aussi, par son fonctionnement, le GAL semblait assimiler à un service de la CODECOM.

Le GAL est rattaché juridiquement au PETR dès sa création ce qui permet une gouvernance plus efficace, à l'échelle de l'ensemble du territoire. Cela contribue à une meilleure intégration du programme LEADER au projet de territoire.



Un programme LEADER pensé en synergie avec les politiques du territoire sur le numérique

LEADER a vocation à intervenir en forte complémentarité avec les politiques territoriales existantes.

Ainsi, pour générer un impact optimal, le programme et les projets LEADER ont été conçus et sélectionnés en articulation avec **les politiques numérique du territoire.**

Des cadres d'interventions stratégiques

- Le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire (SDANT)
- La Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORANT)
- L'INTERREG
- Le Contrat de Projets Etat-Région
- Le Contrat de Partenariat Lorraine et Territoire
- Les Programmes du Conseil Départemental de la Meuse



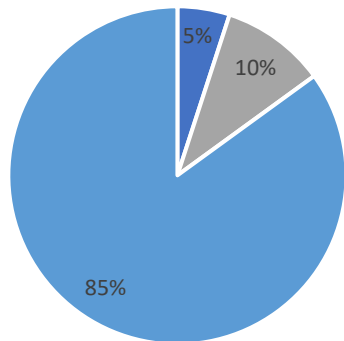
L'intégration de LEADER dans le projet de territoire / la structure PETR

Qu'en pensent les porteurs de projets ?

Les acteurs du programme estiment que les projets qu'ils ont portés correspondent en majorité aux besoins existant sur le territoire.

LEADER est en cohérence avec le projet de territoire.

Le(s) projet(s) que vous menez correspond(ent)-il(s) aux principaux besoins que vous aviez repérés sur le terrain ? (17 répondants)



■ Non, pas vraiment ■ Oui, partiellement ■ Oui, tout à fait

85 % des porteurs considèrent que les projets correspondent aux besoins du terrain

Que pense les porteurs estimant qu'il y a des besoins non couverts par le programme ? (5% des répondants)



Des secteurs laissés de côté par le programme

- Le développement économique
- La politique touristique davantage présente dans le précédent programme
- Le développement des transports et de la mobilité
- Les actions pour la cohésion sociale



« Un programme LEADER axé essentiellement sur le numérique »

La gouvernance / comitologie du programme

La comitologie du programme

Les comités en chiffres

Entre janvier 2016 et mars 2022, on dénombre 15 comités de programmation et 16 comités techniques. Cela représente en moyenne par année, 3 comités de programmation et 3 comités techniques.

Les comités techniques jouent le rôle d'évaluation des projets et permettent de réaliser un premier « filtre » afin de ne laisser parvenir que les projets les plus fiables en comité de programmation. Ces derniers ont le dernier mot sur le financement du projet.

L'équipe LEADER



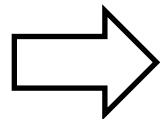
Un animateur qui accompagne les porteurs de projets



Un gestionnaire qui intervient surtout dans l'instruction financière des dossiers et sur le volet juridique



Le comité de programmation



25 titulaires
25 suppléants

13 membres
du collège
privé

12 membres
du collège
public

2016 - 54%
2021 - 69%

2016 - 46%
2021 - 67%

Une participation en augmentation



La comitologie du programme

Les comités au cœur du fonctionnement du programme

Comment se déroule le processus de sélection d'un projet ?

Lorsqu'un porteur souhaite candidater au programme LEADER, il rentre en contact avec l'animatrice et la gestionnaire qui se chargent d'accompagner le porteur afin de compléter, de renforcer la conformité du projet avec la stratégie LEADER.

Une fois le projet jugé éligible, le porteur fournit un devis ainsi qu'une lettre d'intention de ses co-financeurs. Le projet peut dès lors être présenté en comité technique qui étudie le projet à l'aide de fiches descriptives et au regard de la grille de sélection. Le projet est noté sur un total de 15 points, 5 correspondant à une note éliminatoire. Entre 5 et 9 points, le projet pourra prétendre bénéficier de 80% du financement demandé. Enfin, entre 10 et 15, le projet pourra prétendre obtenir 100% du montant. Le comité technique émet un avis consultatif, si cet avis est positif, la gestionnaire du programme lance l'instruction de la demande d'aide.



Les grilles de sélection des projets

Les grilles de sélections constituent un outil indispensable à l'évaluation des projets LEADER. Elles permettent au GAL réunis en comité technique de décider collégalement de la conformité des projets. Les grilles de sélection sont déterminées en fonction de chaque fiche-action, et validées par l'autorité de gestion.



L'attribution de la subvention par le comité de programmation

L'étape suivante est celle du passage en comité de programmation où l'animatrice du programme présente l'avis technique de la grille de sélection du projet. Enfin, le comité de programmation donne son avis sur le financement ou non du projet.



La comitologie du programme

L'opinion des acteurs et des porteurs sur la comitologie LEADER

La composition des comités

- Un renouvellement des membres au sein des comités permettrait d'éviter un entre soi, constaté
- Il y a un manque de sollicitation du secteur privé dans la programmation se répercutant sur l'implication des acteurs privés dans les projets.
- La présence de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre d'Agriculture pourrait être pertinente en comité technique.
- Les communes pourraient être plus impliquées dans les comités.

La réglementation des comités

- Une impossibilité d'organiser un comité technique et un comité de programmation dans un intervalle d'un mois. Cette contrainte administrative, implique une planification sur le temps long et impacte la réalisation des projets.
- La communication interne peut être améliorée pour une articulation plus fluide entre chaque comité technique et de programmation.

La visioconférence

les visioconférences ont été appréciées par une partie des membres. En effet, les emplois du temps parfois chargés des participants et la distance pour se rendre aux réunions en présentiel peuvent décourager leur venue. Ainsi, une réunion en visioconférence rend leur participation plus facile et, donc, améliore le taux de participation.



La comitologie du programme

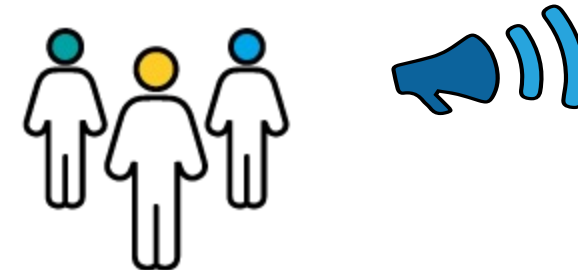
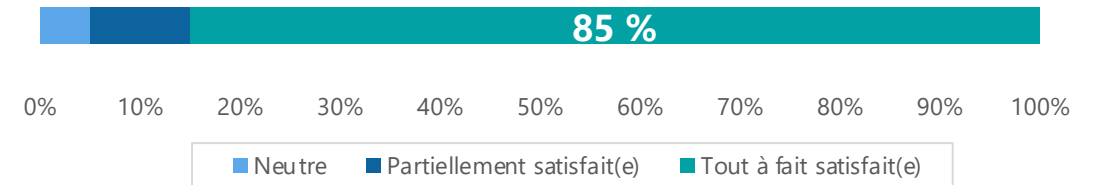
L'opinion des acteurs et des porteurs sur la comitologie LEADER

L'animation du programme

Les enquêtes montrent que 85% des porteurs de projet sont satisfaits de l'animation proposée. Ils soulignent la disponibilité de l'équipe ainsi que l'utilité de l'appui au montage de dossiers. Globalement, l'animation est jugée d'un bon dimensionnement permettant l'émergence de projets.

Cependant, les acteurs interrogés constatent un manque de moyens humains quant aux 2 ETP correspondant à l'animation et la gestion du programme. L'équipe LEADER peut parfois manquer de temps pour assurer un accompagnement approfondi des acteurs sur le terrain.

Etes-vous satisfait(e) de l'animation proposée par les équipes des programmes LEADER ? (en % sur 20 répondants)



L'impact du choix mono-thématique sur le déploiement du programme

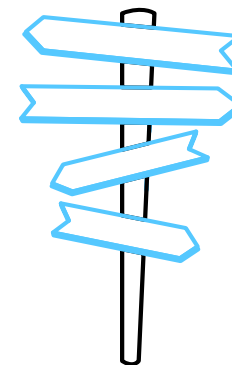
L'impact du choix mono-thématique sur le déploiement du programme

Un programme LEADER monothématique qui facilite sa gestion

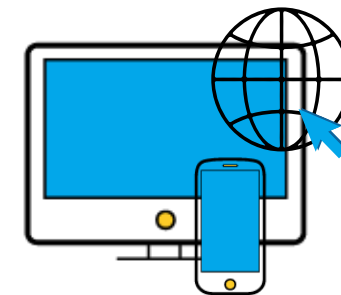
Une stratégie monothématique historique

A travers LEADER II le programme est présent dans le Nord Meusien depuis 1997. Jusqu'en 2007, c'est la Communauté de Communes de Spincourt qui en assure l'animation et la gestion. Au cours de la programmation 2007-2013, le Pays de Verdun prend le relais et axe la stratégie de développement autour de la *"Valorisation historique, culturelle et patrimoniale au profit d'un développement économique et touristique"*.

En 2014, lors de la rédaction du programme 2014-2020, le PETR a fait le choix d'une démarche monothématique autour du numérique.



Tourisme



Numérique

« ça tournait super bien [la politique tourisme] sur le pays de Verdun et il y a une rupture brutale en passant au numérique ».



Le changement de thématique : des considérations opérationnelles

Le Pays de Verdun a embauché une nouvelle animatrice spécialiste du numérique pour préparer le programme LEADER 2014-2020. L'équipe LEADER souligne qu'avoir un programme monothématique facilite réellement sa gestion. Le changement de la thématique a pu éventuellement engendrer un ralentissement de la dynamique touristique et des difficultés d'adaptation dans le déploiement du programme.

L'impact du choix mono-thématique sur le déploiement du programme

Un choix monothématique à plusieurs dimensions

Bien que le GAL du Pays de Verdun ait retenu pour seule thématique du programme le numérique, celle-ci s'insère et se déploie dans divers domaines d'activité du territoire.

Cela se perçoit au travers des fiches-actions établies ainsi qu'à leur public cible. Le programme ne s'adresse par exemple pas qu'uniquement aux entreprises du numérique ou aux professionnels du tertiaire en recherche de possibilités de télétravail.

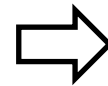
« le numérique est toujours couplé à quelque chose : par exemple numérique et histoire »

Fiche action 1 :
Veiller à une montée en compétence numérique massive



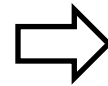
- Les personnes en difficulté d'insertion, en précarité sociale
- Les demandeurs d'emploi
- Les personnes peu ou non qualifiées
- Les jeunes (- de 25 ans) et les aînés (+ de 60 ans)
- Les habitants en zones mal desservies par l'accès au Très Haut Débit

Fiche action 2 :
Accompagner les acteurs économiques dans la transition numérique



- les agriculteurs et groupements d'agriculteurs
- les commerçants & artisans
- les prestataires touristiques, gestionnaires de sites touristiques, associations, offices du tourisme

Fiche action 3 :
Mettre en réseau les acteurs et les projets innovants du territoire

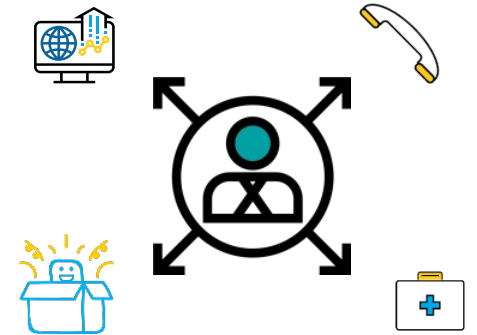


- Les entreprises
- Les associations
- Les collectivités publiques
- Les habitants du Pays de Verdun

Fiche action 4 :
Sensibiliser et communiquer



- Tous les publics



L'impact du choix mono-thématique sur le déploiement du programme

Les points de vigilances quant au choix d'une stratégie numérique leader

L'enjeu de l'inclusion numérique

Investir dans le numérique, est une chose qui s'effectue sur le temps long. Ainsi, les efforts portés sur le développement des compétences et l'acculturation des outils numériques auprès de la population doivent être maintenus le mieux possible pour donner à tout le monde la possibilité d'intégrer une société numérique. Il s'agit de veiller collectivement à la courbe d'apprentissage et à l'inclusion des personnes les plus éloignées des pratiques numériques en particulier quant à l'évolution des modalités d'accès aux services publics.



Investir dans les usages numériques

Le GAL observe que la fracture numérique ne se situe plus tant au niveau du taux d'équipement mais désormais davantage au niveau des usages. L'enjeu étant de faire émerger des projets autour des usages et non uniquement des infrastructures numériques.



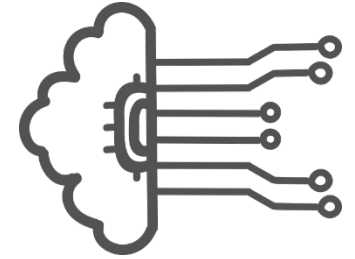
Déploiement et avancement du programme

Déploiement et état d'avancement du programme

ZOOM sur les fiches-actions 1 et 2

Fiche Action n°1 : Veiller à une montée en compétence numérique massive

- **Actions** : actions de formation, création d'espaces de partage de compétences, actions de communication et de sensibilisation
- **Budget prévisionnel** : 340 000 euros soit 25% du montant FEADER total prévu pour le programme.
- **Budget effectif** : 235 700 euros, ce qui représente 12% du montant FEADER (et une diminution du budget de 104 300 euros).
- **Budget restant à programmer** : 20%.
- **Montant FEADER moyen par projet** : 17 199 euros.
- **Nombre de projets programmés** : 11



Fiche Action n°2 : Accompagner les acteurs économiques dans la transition numérique

- **Secteurs accompagnés** : agricole, commercial/artisanal et touristique
- **Budget prévisionnel** : 163 200 euros soit 12% du montant FEADER total prévu pour le programme.
- **Budget effectif** : 556 500 euros. Soit une augmentation de 393 300 euros. Ce montant représente alors 29% du montant FEADER et correspond, ainsi, au plus important budget du programme.
- **Budget restant à programmer** : 25%.
- **Montant FEADER moyen par projet** : 20 759 euros.
- **Nombre de projets programmés** : 20 (soit 34% des projets)



Déploiement et état d'avancement du programme

ZOOM sur les fiches actions 3 et 4

Fiche action n°3 : Mettre en réseau les acteurs et les projets innovants du territoire

- **Actions** : l'aménagement de tiers lieux, la mise en œuvre de projets expérimentaux en lien avec les nouvelles technologies, des actions d'animation de la communauté numérique et des acteurs du territoire.
- **Budget prévisionnel** : 340 000 euros soit 25% du montant FEADER total prévu pour le programme.
- **Budget effectif** : 453 919 euros, ce qui représente 24% du nouveau montant FEADER pour le programme (soit, une augmentation de 113 919 euros).
- **Budget restant à programmer** : 42%
- **Montant FEADER moyen par projet** : 26 513 euros (soit le plus élevé de toutes les fiches-actions)
- **Nombre de projets programmés** : 10, soit 17% de l'ensemble des projets menés.

Au vu des sommes restant à programmer pour cette fiche-action, Il serait judicieux de communiquer davantage afin d'attirer de nouveaux porteurs de projets.



Fiche action n°4 : Sensibiliser et communiquer

- **Actions** : l'organisation d'événements et de rencontres pour renforcer la visibilité des initiatives, l'encouragement au partage d'expériences, la promotion de nouvelles technologies dans certains domaines clés
- **Budget prévisionnel** : 163 200 euros soit 12% du montant FEADER total prévu pour le programme
- **Budget effectif** : 308 000 euros soit un part de 16% dans la nouvelle répartition des montants FEADER du programme
- **Budget restant à programmer** : 31%
- **Montant FEADER moyen par projet** : 12 464 euros
- **Nombre de projets programmés** : 17
- Tout comme la FA3, il reste une part importante du montant encore disponible. Il faut donc trouver des solutions pour attirer de nouveaux porteurs de projets sur cette thématique.



Déploiement et état d'avancement du programme

ZOOM sur les fiches-actions 5 et 6

Fiche Action n°5 : Coopération

- **Actions** : l'implication des acteurs du Pays de Verdun, la mutualisation des coûts avec les différents partenaires, l'ouverture du territoire vers l'extérieur pour développer un réseau de partenaires commerciaux et culturels
 - **Budget prévisionnel** : 81 600 euros soit 6% du montant FEADER total prévu pour le programme
 - **Budget effectif** : 36 000 euros soit une part de 2% du montant FEADER, et une diminution de 45 600 euros par rapport au budget initial.
 - **Budget restant à programmer** : 100%
- Aucun projet n'a été programmé pour le moment.



Fiche Action n°6 : Gestion, animation et évaluation

- **Actions** : actions du gestionnaire LEADER (instruction des dossiers, suivi comptable et administratif, préparer les conventions) et de l'autre côté les actions de l'animateur LEADER (conseil et accompagnement des porteurs de projets, cohésion des partenaires, instruction dossiers, comités techniques et programmation)
- **Budget prévisionnel** : 272 000 euros soit 20% du montant FEADER total prévu pour le programme
- **Budget effectif** : de 319 000 euros, ce qui représente 17% du montant FEADER, soit une augmentation de 47 000 euros par rapport au budget initial.
- **Budget restant à programmer** : 34%
- **Montant FEADER moyen par projet** : 69 664,6 euros
- **Nombre de projets programmés** : 3



Déploiement et état d'avancement du programme

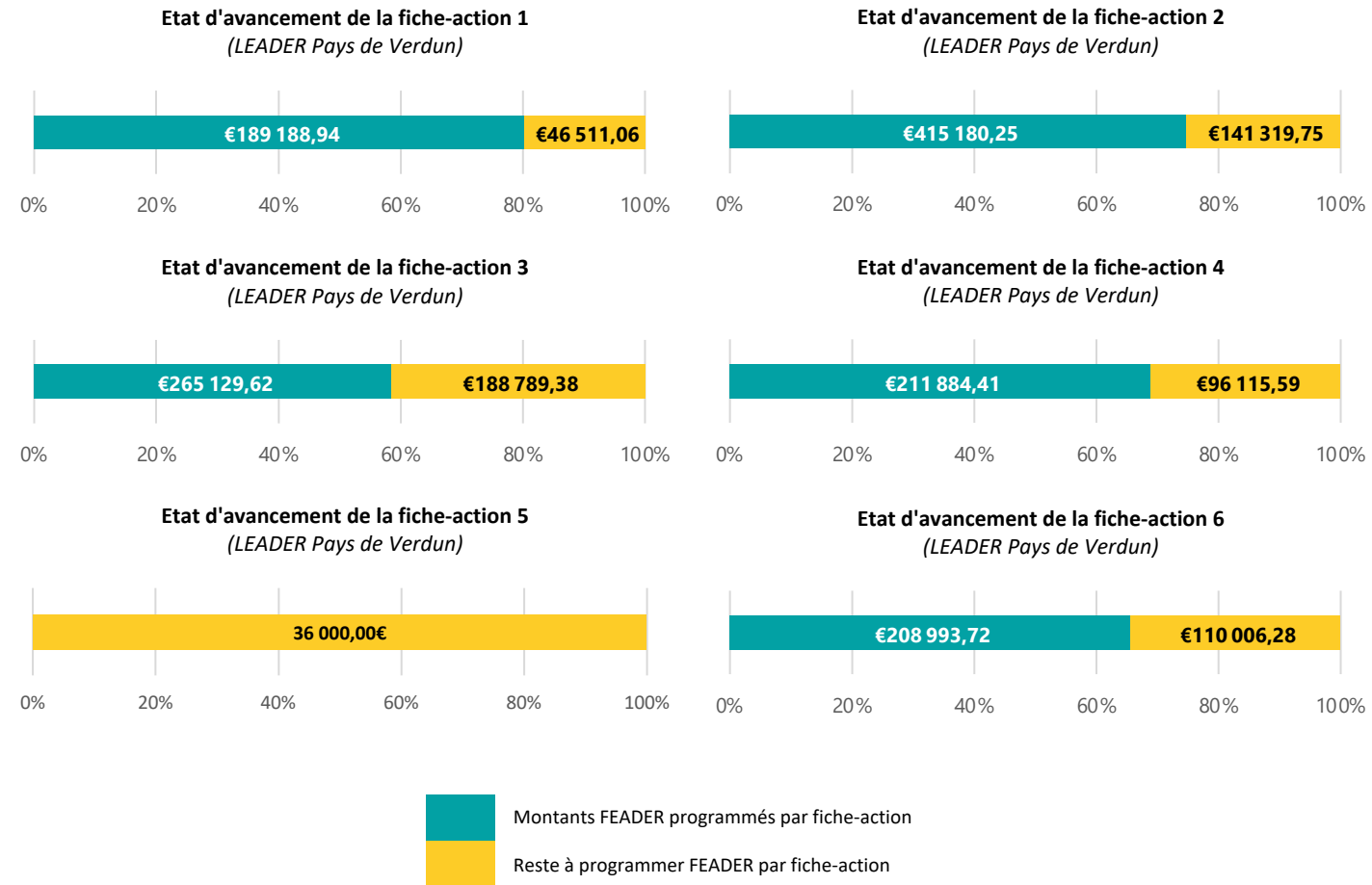
Vue globale sur l'état d'avancement de la maquette

- Avec un taux de programmation de **67,6% du FEADER maqueté**, le programme du Pays de Verdun dépasse le seuil d'engagement fixé au 31/06/2022 à 62%. Les engagements dépassent de **106 112,94 €** le minimum de programmation attendu.
- Les fiches-action du programme du Pays de Verdun présentent des niveaux d'avancement différents avec, pour les fiches « projets », un taux de programmation allant de 80% (FA1) à 58% (FA3). La fiche-action 5 ne présente aucun dossier programmé à ce stade. Pour la fiche-action 6, la programmation est bien engagée avec 66% des crédits programmés.
- Par ailleurs, les valeurs cibles à 2023 en termes de nombre de projets à soutenir sont à ce stade déjà atteintes pour les deux premières fiches-action.

Fiche-action	Valeur cible 2023	Nombre de projets programmés
FA1	10	11
FA2	12	20
FA3	20	10
FA4	30	17
FA5	2	0
FA6	100	3

Données arrêtées à fin mars 2022

Programmation FEADER



Déploiement et état d'avancement du programme

Données arrêtées à fin mars 2022

Etat d'avancement des taux de paiement

Avec un taux de paiement de **34,2% du FEADER maqueté**, le programme LEADER du Pays de Verdun dépasse le seuil d'engagement fixé au 31/06/2022 à 32%.

En valeur absolue, les engagements dépassent de **46 148,14 €** le minimum de paiement attendu.

Les fiches-action du programme LEADER du Pays de Verdun présentent des niveaux de paiements différents.

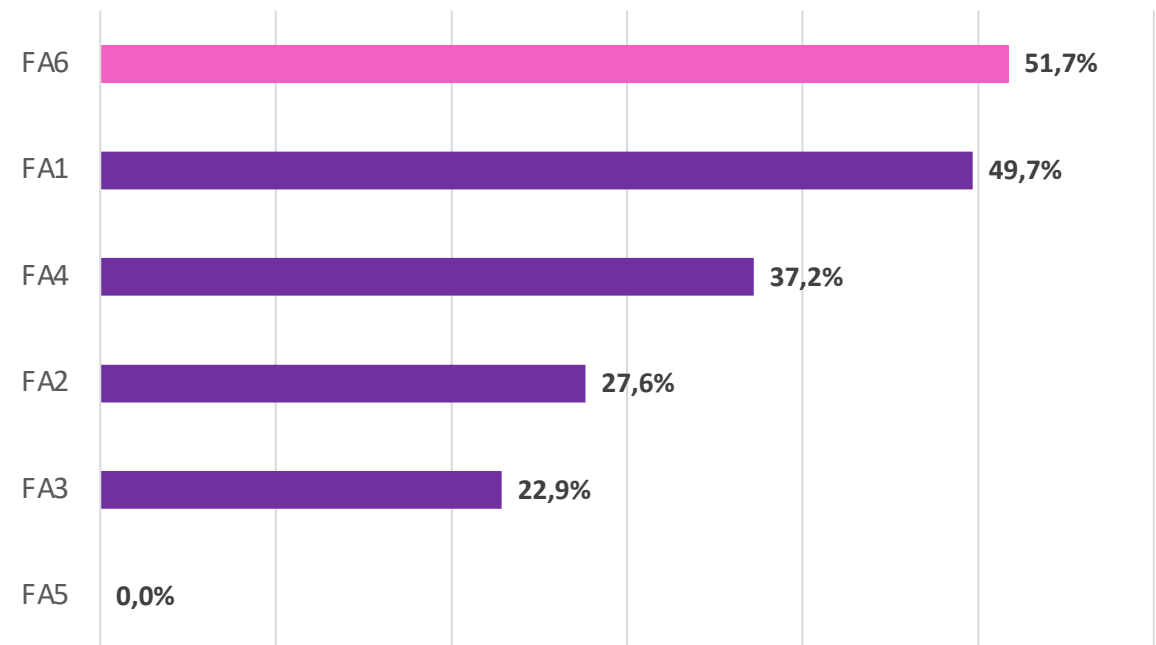
La FA1 est la fiche-action projet la plus avancée avec 49,7%. La FA4 suit avec 37,2% puis arrive la 2 et la 3 légèrement en retrait. et la FA5 ne présente pas de paiements, en logique avec l'absence de dossiers programmés à ce stade.

La FA6 correspondant à la gestion, l'animation et l'évaluation du programme, atteint un niveau de 51,7%.

Paiements FEADER



Niveau de paiement par fiche-action rapporté à la maquette FEADER de chaque fiche
(LEADER Pays de Verdun)



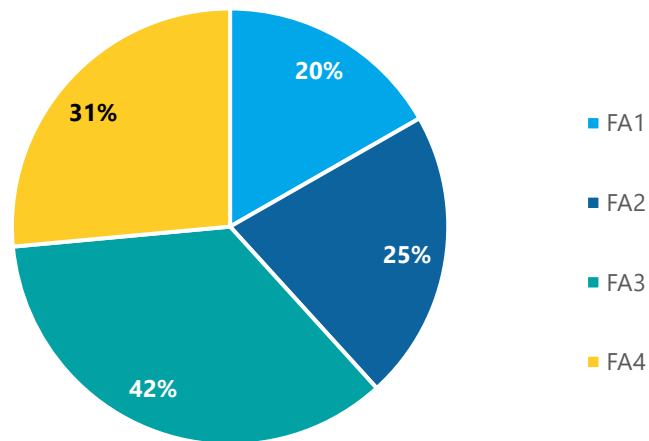
Déploiement et état d'avancement du programme

Un bon avancement global du programme

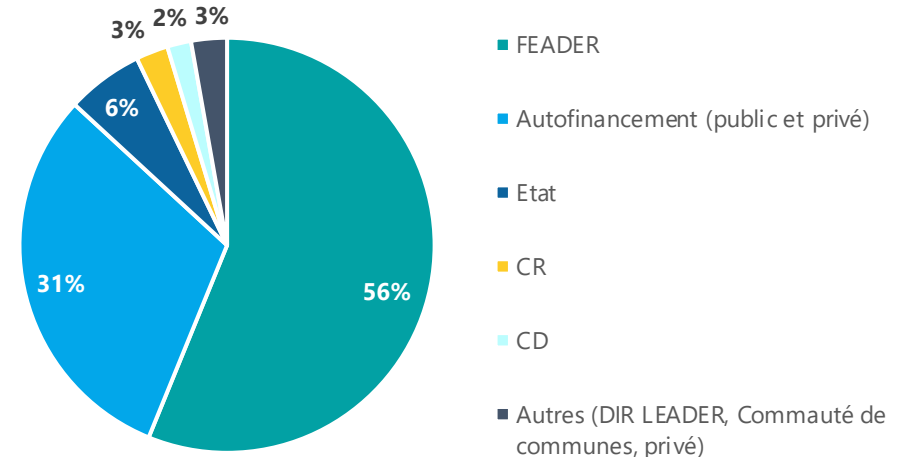
Synthèse

Au total, le budget initial du programme était 1 360 000 euros. Toutefois, celui-ci a été augmenté au fil de son exécution atteignant la somme de 1 909 119 euros. Actuellement, le taux de programmation total est de 67,6% soit 1 290 376,94 euros. Il reste donc 618 742,06 euros à programmer. Ce taux dépasse le seuil d'engagement fixé au 31/06/2022 de 62%. Cependant, il faut noter que les fiches-actions du programme du Pays de Verdun présentent des niveaux d'avancement différents avec pour les fiches projets un taux de programmation allant de 80% pour la FA1 à 58% pour la FA3. Aussi, la FA5 ne présente aucun dossier à ce jour. Globalement, le programme présente un rythme de programmation assez soutenu excepté en 2019 où on observe un creux qui peut s'expliquer par le renouvellement complet des équipes LEADER cette année-là. Enfin, s'agissant de la répartition des cofinancements des projets, il existe plusieurs financeurs, les principaux étant l'Etat et le Conseil régional.

Reste à programmer FEADER
(fiches-action projets uniquement, LEADER Pays de Verdun)



Répartition des cofinancements des projets
(proportion des montants totaux, LEADER Pays de Verdun)



La philosophie LEADER

La mise en œuvre de LEADER sur le territoire au regard des principes fondamentaux

1- Lien avec la stratégie de développement local

Le territoire Pays de Verdun est un espace rural caractérisé par une faible densité de population, un vieillissement de la population et un certain enclavement lié à l'insuffisance d'infrastructures numériques et de transports.

En ciblant le programme LEADER 2014-2020 autour de la thématique du numérique, le PETR répond à un besoin local et global de connexion, et d'attractivité du bassin de vie. Eviter le désenclavement et la fracture numérique avec les zones urbaines est crucial pour tout territoire aujourd'hui.

Les acteurs du GAL et les porteurs de projets reconnaissent en ce sens le bon repérage de cet enjeu croissant au moment de l'élaboration de la stratégie. Les acteurs locaux sont parvenus à s'appropriier la stratégie LEADER. Celle-ci a donc pu être génératrice de besoins et aujourd'hui un potentiel d'activité existe autour du numérique. Certains regrettent cependant un effet d'effacement des autres enjeux et besoins au profit du numérique. En effet, les fiches-action projets établies auraient peut-être pu incorporer des objectifs atteignables par le programme LEADER, comme la thématique énergie qui a été mentionnée comme manquante. Aussi, les évolutions contextuelles ont été parfois difficilement prises en compte.



2- Approche ascendante

L'approche ascendante signifie que les innovations et les idées émanent de la base, les porteurs de projets locaux, pour être transmises aux entités supérieures. Si le PETR, dans son programme LEADER 2014-2020, a élaboré un cadre stratégique autour du numérique décliné en six fiches-actions, ce sont les porteurs de projets qui sont à l'origine des projets financés par LEADER. Ce sont eux qui ont construit des actions pour le territoire. La mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire apparaît bien faite sous le prisme d'une approche ascendante. Toutefois, les porteurs de projets estiment que la grille de sélection des projets demeure trop rigide et engendre des effets négatifs sur l'émergence des projets.

La mise en œuvre de LEADER sur le territoire au regard des principes fondamentaux

3- Partenariat Public Privé

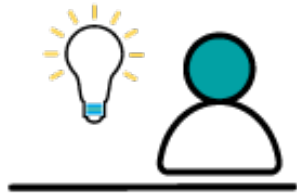
LEADER a permis de mettre en réseau une diversité d'acteurs, et s'inscrit résolument dans une démarche partenariale. Ainsi, le programme encourage la collaboration d'acteurs qui peuvent se connaître mais qui n'auraient pas trouvé spontanément d'idées de projets ensemble.

LEADER promeut les partenariats publics-privés, même si une grande marge d'amélioration demeure puisque seul 8% des projets sont portés par des entreprises. Afin d'encourager ces partenariats public-privés, la communication a été identifiée par plusieurs acteurs comme un levier clé. Par exemple, a été évoquée la diffusion des réalisations LEADER auprès des 221 communes du PETR en particulier celles où des entreprises seraient implantées.

8% des projets sont portés par des entreprises



4 - Innovation / Introduction de nouveaux produits, processus ou savoir-faire dans les territoires ruraux



55%

des répondants à l'enquête en ligne affirment que leur projet aurait eu lieu sans la subvention LEADER

Avec la stratégie LEADER, les porteurs de projets ont été encouragés à investir davantage le numérique. S'agissant des 4 fiches-actions « projets » :

- La FA1 a permis de nouvelles formations et la création d'espaces de partage de compétences.
- La FA2 est à l'origine de projets de e-commerce pour le secteur du commerce/artisanat ou de projets dans la réalité virtuelle pour le secteur du tourisme.
- La FA3 a permis l'aménagement de nouveaux tiers lieux, la mise en œuvre de projets expérimentaux en lien avec les nouvelles technologies, des actions d'animation de la communauté numérique et des acteurs du territoire.
- La FA4 a permis l'organisation d'évènements et de rencontres pour renforcer la visibilité des initiatives, l'encouragement au partage d'expériences, la promotion de nouvelles technologies dans certains domaines clés.

Les acteurs interrogés indiquent que certains projets sont récurrents : comme les évènements organisés ou les tiers-lieux. Pour autant, les projets de tiers lieux constituent une cible prioritaire du programme.

Pour une partie des acteurs, LEADER est vu comme un moyen de « faire plus » mais pas forcément de faire différemment.

La mise en œuvre de LEADER sur le territoire au regard des principes fondamentaux

5- Actions intégrées et multisectorielles

En 2014, le PETR Pays de Verdun a fait le choix de proposer une stratégie autour du numérique. Si le choix monothématique laisse supposer une limitation des possibilités en matière de projets et empêcher des actions intégrées et multisectorielles, le choix du champ du numérique se caractérise par son caractère multidimensionnel et sa capacité à être transversal.

L'exemple de la FA2 : elle accompagne les acteurs économiques dans la transition numérique, se décline en plusieurs actions réparties dans trois secteurs : le secteur agricole, le secteur commercial/artisanal et le secteur touristique favorisant les actions intégrées et multisectorielles.



6- Mise en réseau et coopération entre les différents acteurs impliqués

LEADER qui signifie Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale a pour fondement même de mettre en réseau les acteurs locaux pour faire émerger des projets dans les territoires ruraux qui les concernent. Depuis 2007, le Pays de Verdun assure l'animation et la gestion du programme LEADER. Cette implication a créé un véritable maillage territorial au sein du Pays.

Précisons que cette mise en réseau s'est principalement réalisée entre acteurs publics comme les EPCI faisant partie du PETR. La majeure partie des porteurs de projets font partie des comités techniques ou de programmation. Un effet de bulle ou d'entre soi LEADER est présent entre les membres du GAL. Le cout d'entrée à l'intégration du réseau peut s'avérer élevé pour certains acteurs.

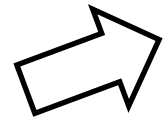
Il est crucial à la veille de la prochaine programmation de rendre l'écosystème LEADER perméable aux acteurs privés et associatifs. Également la mise en réseau se produit surtout au sein de la Communauté d'Agglomération de Verdun les territoires qui concentrent l'activité LEADER conduisant à l'effacement des zones les plus éloignées du centre et les petites communes. Une communication accrue des Communautés de Communes auprès des mairies est un levier d'action pertinent à la diversification des acteurs.

La valeur-ajoutée de LEADER sur le territoire

La valeur ajoutée de LEADER sur le territoire

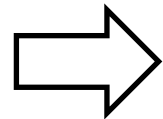
La stratégie numérique du territoire doit permettre à travers le programme LEADER de développer et accompagner les services et les usages numériques.

Que doit apporter
la politique
numérique au
territoire ?



Former le grand public aux usages généralistes du numériques

Permettre une découverte du patrimoine innovante et interactive et créer des espaces de travail.



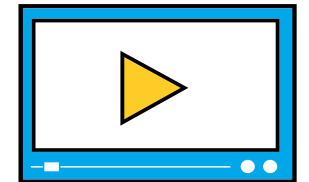
Augmenter la visibilité et les capacités commerciales des acteurs en ligne

Encourager le développement de la formation continue et professionnalisante



Créer des espaces de partage de compétences numériques, développer de nouveaux marchés grâce au web

Développer les usages et les outils numériques auprès des entreprises

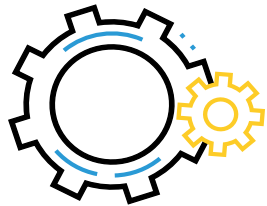


La valeur ajoutée de LEADER sur le territoire

Le numérique : un choix stratégique adéquat

Des besoins en numérique bien anticipés

Les acteurs du GAL et les porteurs de projets reconnaissent le bon repérage de cet enjeu croissant au moment de l'élaboration de la stratégie. Le numérique s'établit désormais comme une nécessité économique et un indépassable à l'attractivité territoriale. Pour certains, cette stratégie numérique était peut-être même en avance sur les besoins réels du territoire au début du programme.



Un programme moteur de la dynamique territoriale

Le déploiement du programme se caractérise par la création d'une dynamique. Les actions réalisées depuis 2014 ne concourent pas uniquement à répondre à des besoins formulés par les acteurs. De par ses investissements sur le territoire, le programme contribue à générer et structurer le besoin du numérique.

Une stratégie pertinente face à la crise sanitaire

Les réalisations du programme en matière de numérique se sont révélées opportunes et adéquates au moment de la crise sanitaire. L'obligation de collaborer en distanciel pour les acteurs du territoire a pu être moins problématique de par le déploiement effectif de la stratégie numérique. Contextuellement, cette prise d'avance sur les besoins numériques du territoire s'est révélée positive dans ce moment de crise.



La valeur ajoutée de LEADER sur le territoire

Quels sont les effets du programme sur les projets menés ?

« sans LEADER je peux faire mais pas aussi bien »

Un effet quantitatif

Une majorité d'acteurs interrogés partage que, sans la présence du programme, certains projets n'auraient pas émergé au sein du territoire. De nombreux projets ne peuvent être réalisés sans subventions notamment pour les acteurs les plus petits ayant des trésoreries réduites comme les associations.

Un effet qualitatif

Pour les membres des comités, les taux de financement élevés présents sur de nombreux projets permettent de donner des marges de manœuvre et des moyens importants quant à la bonne réalisation des projets. Ici la valeur ajoutée est décrite comme qualitative car le financement permet de faire mieux.

25 €

Nombre d'euros LEADER théorique par habitants



18

emplois créés (par les FA projets)

Point de vigilance

Les données récoltées ne renseignent pas sur la pérennité des emplois créés et leurs caractéristiques (CDD/CDI).

L'exemple du secteur évènementiel

Concernant les projets évènementiels et liés à la culture comme les spectacles son et lumière ou les festivals, ce sont des projets rarement rentables, et nécessitent constamment des subventions pour voir le jour. LEADER a permis par un apport financier que ces projets se réalisent.

La structuration du secteur

LEADER favorise la mise en relations des acteurs ayant un potentiel d'activité en lien avec le numérique. L'activation d'interactions autour des projets innovants LEADER permet de fédérer et de structurer ce secteur en développement. Les bénéfices de ces coopérations dépassent par la suite le périmètre d'actions du programme sur le temps long.

La valeur ajoutée de LEADER sur le territoire

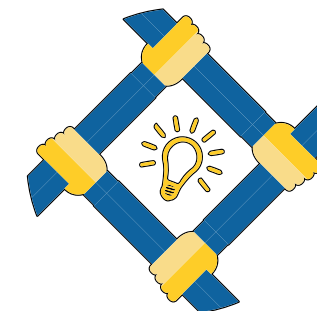
Un programme LEADER source de liens entre les acteurs

La démarche partenariale du programme

LEADER a permis de mettre en réseau une diversité d'acteurs, et s'inscrit résolument dans une démarche partenariale. Ainsi, le programme, contrairement à d'autres dispositifs qui peuvent avoir tendance à faire œuvrer les acteurs en silo, LEADER encourage la collaboration. D'une situation initiale où les acteurs du territoire peuvent se connaître sans collaborer, LEADER favorise les échanges et les démarches partenariales à partir de configurations d'acteurs qui n'auraient pas trouvé spontanément d'idées de projets ensemble.

Contrairement à de nombreux programmes européens, ce sont les acteurs du territoire qui prennent collégialement les décisions de l'attribution des fonds.

Le groupe d'actions local doit être composé d'au moins 51% d'acteurs privés. L'implication de la société civile constitue l'essence de la démarche LEADER.



Evaluation partenariale

L'évaluation des programmes LEADER du Pays de Verdun et du Pays Barrois s'inscrit également dans cette logique de coopération.

En effet, l'intérêt de cette évaluation commune pour le Pays Barrois concerne notamment des apports en lien avec la thématique traitée par le Pays de Verdun, mais également d'avoir un regard sur des modalités différentes d'animation et de gestion du programme.



8 projets sont portés par des entreprises

16 par des associations



Les partenariats publics-privés

LEADER promeut les partenariats publics-privés, même si une grande marge d'amélioration demeure puisque seuls 8% des projets sont portés par des entreprises. Pour favoriser ces partenariats public-privé, il est envisageable d'accentuer la communication sur le programme dans le territoire.

La valeur ajoutée de LEADER sur le territoire

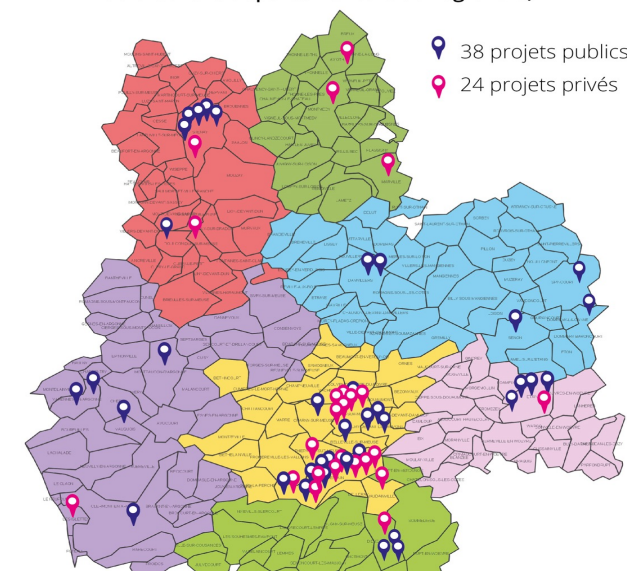
Les freins du programme

Une répartition territoriale du programme inégale

La localisation des projets se concentre autour des zones urbaines les plus importantes sur le périmètre du PÉTR. La majeure partie de ceux-ci se situe dans l'agglomération de Verdun. Le programme LEADER ayant vocation à générer des liaisons entre actions de développement de l'économie rurale, doit poursuivre son effort de mobilisation des zones et acteurs ruraux. Associer l'ensemble des acteurs du territoire et éviter les effets de concentration du programme sur les zones les plus urbanisées reste un enjeu. *Néanmoins, si nombre de porteurs de projets sont localisés autour de Verdun, certains projets ont un périmètre d'action qui se déploie sur le périmètre du PÉTR.*



Projets LEADER déposés au GAL du Pays de Verdun
(hors projets se déroulant sur le Nord Meusien
ou à échelle départementale ou régionale)



Un programme encore trop perçut comme aide et non comme un projet de territoire

Les porteurs de projets et particulièrement les entreprises envisagent LEADER davantage comme une aide ponctuelle que comme un projet de territoire. Le projet financé par le programme ne s'inscrit pas dans un cadre plus global et ne prend pas nécessairement en compte les autres actions du programme en recherchant des effets complémentarité ou de synergie.

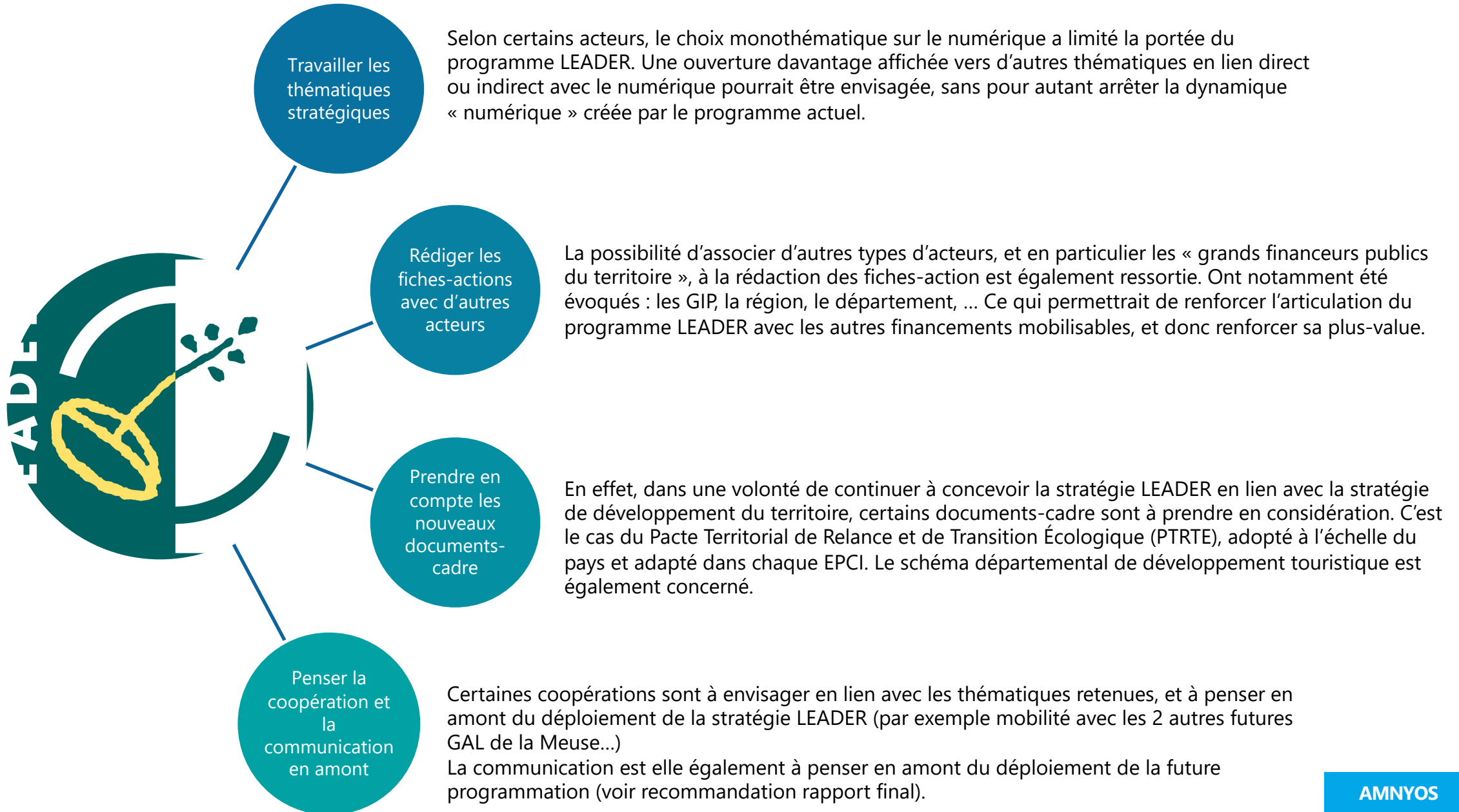


Une récurrence de certains projets

Certains projets dès lors qu'ils fonctionnent bien ont tendance à être dupliqués. Il s'agit, par exemple, des événements son et lumière dans le tourisme ou des tiers-lieux. Les projets franchissent rapidement l'étape du comité par effet d'automatisme. Cette dynamique laisse moins de place à l'innovation. Les acteurs interrogés partagent que LEADER permet surtout de « faire plus », mais peu de « faire différemment ».

Enjeux pour la programmation 2023-2027

Enjeux identifiés pour la programmation 2023-2027



Vos correspondants sur cette mission



Maeva Mériot

Mobile : 07 77 97 73 10

Mail : maeva.meriot@amnyos.com

Cécile Thozet

Mobile : 06 04 78 18 97

Mail : cecile.thozet@amnyos.com

Anne-Charlotte Jacob

Mobile : 06 25 42 31 27

Mail : anne-charlotte.jacob@amnyos.com

Bastien Garros

Mobile : 06 28 40 94 43

Mail : bastien.garros@amnyos.com

Nos bureaux



PARIS - Siège social
11, avenue Philippe Auguste
75011 PARIS



LYON
17 rue Etienne Dolet
69003 LYON



MARSEILLE
47 boulevard Velten
13004 MARSEILLE



BORDEAUX
18 passage Bozelle
33110 LE BOUSCAT



Tél : 01 43 13 26 66
Fax : 01 43 13 26 65